

Concepts

Une bibliothèque éphémère est un service proposé à un public touristique, souvent lors de la période estivale de juillet et août.

Celle-ci peut prendre diverses formes selon le lieu d'accueil, les capacités et contraintes de la bibliothèque et de la commune.

C'est un lieu qui prend en compte la pluralité des publics et une accessibilité plus importantes (facilités de prêt et d'inscription, horaires élargis).

Les modalités sont multiples : bibliothèques de plage à proximité d'un site naturel ou d'un monument historique ; sédentaire ou itinérant ; pour du prêt, du don, ou de la simple consultation ; libre d'accès ou sous gestion de la bibliothèque ; dans un bâtiment modulaire, une cabane, un chariot...

Engagements de la collectivité signataire

Une convention sera signée entre la commune et/ou intercommunalité et le Département de la Vendée.

La collectivité s'engage à mettre à disposition un espace d'accueil et de stockage, éventuellement du mobilier, ainsi qu'un poste informatique pour le logiciel de prêts et Wifi au besoin.

Elle mettra également à disposition des agents d'accueil ou saisonniers formés par les bibliothécaires ou ayant suivi une formation dispensée par la Direction des Bibliothèques.

La collectivité s'engage à valoriser le partenariat avec le Département de la Vendée dans toutes ses opérations de communication, ainsi qu'à fournir un bilan à la fin du projet.

Création du projet et apport de la Direction des Bibliothèques

Afin de mettre en place votre bibliothèque éphémère en partenariat avec la Direction des Bibliothèques il vous faut créer un projet détaillé.

Le projet est à soumettre fin février/début mars pour permettre l'élaboration de la convention et les actions de logistique de la Direction des Bibliothèques pour une livraison fin juin.

Votre projet devra indiquer des modalités de fonctionnement :

- Type de local
- Dates et horaires d'ouvertures
- Agents d'accueil et recrutement envisagés
- Collections envisagées
- Animations prévues

Votre projet indiquera également les demandes adressées à la Direction des Bibliothèques :

- Prêt des collections (entre 500 et 1500)
- Don de collections (sans retour)
- Prêt de mobiliers
- Prêt de transats
- Besoins de formation des saisonniers
- Aide à la communication sur le projet
- Autres

Pour exemple, la création d'une bibliothèque de plage demande idéalement un modulaire ou cabane sur la plage, avec un espace extérieur de lecture délimité afin d'y mettre des transats, chaises, parasols... Un lieu géré par des saisonniers, des prêts informatisés et l'accès au Wifi.